

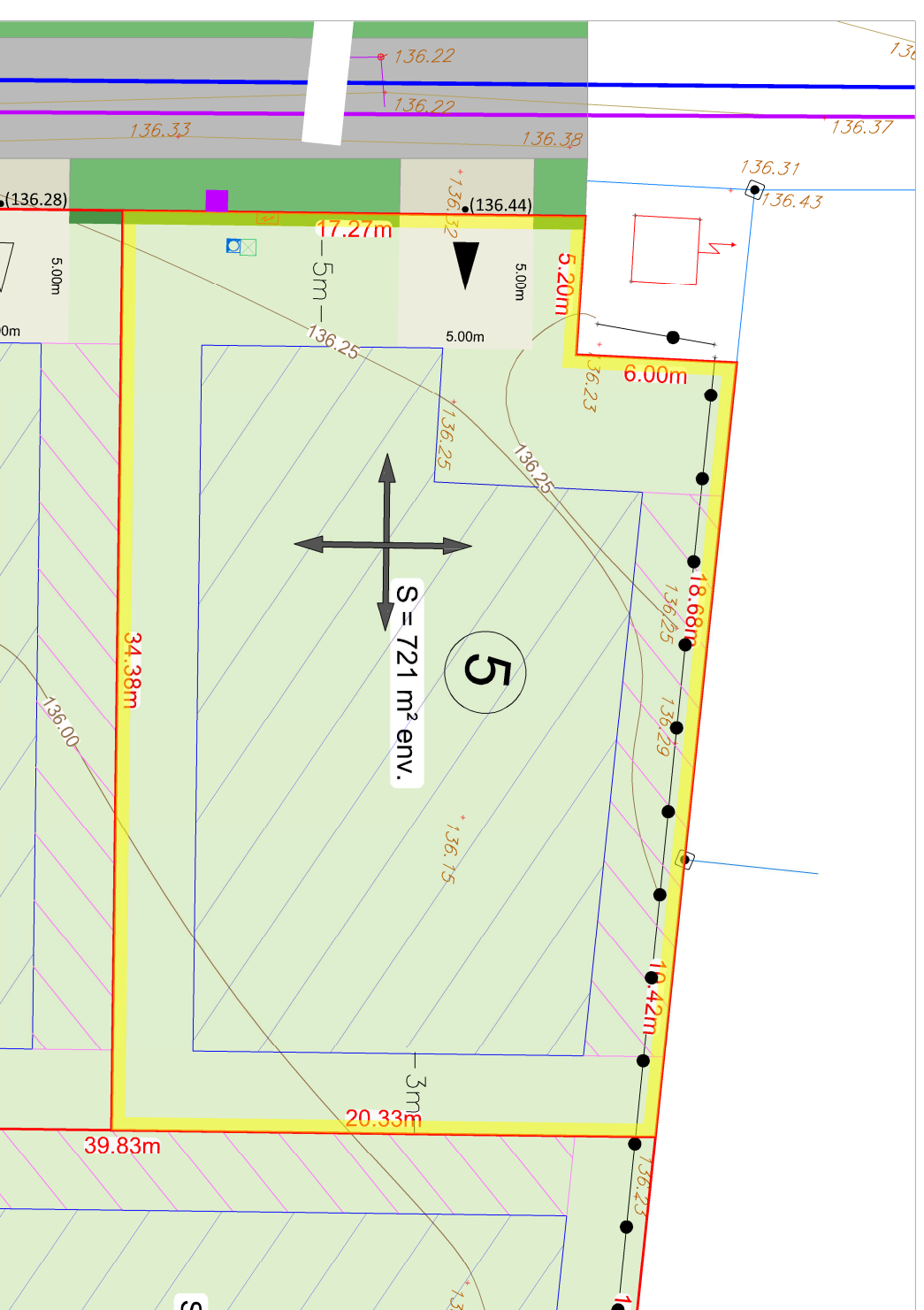
Département de l'EURE
 Commune de THUIT-SIGNOL
 Rue Alain PLANTEFOL & Rue du Coq
Résidence "Les Jardins d'Agathe"
PROVISOIRE

Permis d'aménager
 Réf. : PA0276381500001
 Surface de plancher
 400 m²



PLAN DE VENTE DU LOT N°5 Parcelle Section XX n°XXXX

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
150706	15/02/2016	150706-PA.dwg	1/250



LEGENDE :

	: Chaussée aménagée		: Nœuds et espaces verts		: Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charnières (privatives à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs)		: limite de propriété		: référence cadastrale
	: Trottoir aménagé		: Sens conseillé du faitage principal		: Accès imposé		: application cadastrale		: borne nouvelle
	: Zone constructible		: Zone constructible en limite de propriété		: plantations effectuées par l'aménageur		: borne ancienne		: borne ancienne
	: Servitude -> Passage d'une nœde de gestion des eaux pluviales		: Servitude -> Passag d'une nœde de gestion des eaux pluviales		: arbres de haufriet planté par l'aménageur		: Haie d'essences locales à planter par les acquéreurs à 50cm à l'intérieur de leur propriété		: Haie d'essences locales à planter par les acquéreurs à 50cm à l'intérieur de leur propriété
	: Côte altimétrique*		: Haie existante à conserver		: Haie existante à conserver		: Haie existante à conserver		: Haie existante à conserver
	: symbole ouvrage privatif		: symbole ouvrage miltoyen		: symbole ouvrage miltoyen		: symbole ouvrage miltoyen		: symbole ouvrage miltoyen
	: cotation linéaire		: cotation linéaire		: cotation linéaire		: cotation linéaire		: cotation linéaire
	: limite de propriété		: limite de propriété		: limite de propriété		: limite de propriété		: limite de propriété
	: référence cadastrale		: référence cadastrale		: référence cadastrale		: référence cadastrale		: référence cadastrale
	: application cadastrale		: application cadastrale		: application cadastrale		: application cadastrale		: application cadastrale
	: borne nouvelle		: borne nouvelle		: borne nouvelle		: borne nouvelle		: borne nouvelle
	: borne ancienne		: borne ancienne		: borne ancienne		: borne ancienne		: borne ancienne

* Le nivellement relatif la topographie du terrain AVANT travaux.

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.